

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
Du Conseil D'Administration  
Du Centre Intercommunal d'Action Sociale  
du Pays de l'Aigle**

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
de l'ORNE

Séance du 24 mars 2025.

**NOMBRE DE MEMBRES**

En EXERCICE	20
PRESENTS	15
VOTANTS	17

**DATE DE LA  
CONVOCATION**

17/03/2025

**OBJET**

**Mise en place d'un  
distributeur de snacks à  
l'EHPAD**

Acte reçu en préfecture le

**01 avril 2025**

Publié en ligne le

**02 avril 2025**

Certifié exécutoire

La Vice-Présidente,  
Nathalie LENÔTRE



L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre mars à dix-huit heures, les membres du Conseil d'Administration, légalement convoqués par lettre du dix-sept mars, se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes, sous la présidence de Nathalie LENÔTRE.

**Etaient présents :** Sylvie CHAUVEL-TREPIER, Isabelle CLOUCHÉ, Camille DAEL, Hugo DUPONT, Véronique HELLEUX, Liliane HUBERT, Elisabeth JOSSET, Paule KLYMKO, Nathalie LENÔTRE, Abdellah LHESANI, Sylvie MOLERO, Nadine PICHON, Delphine PRIEUR, Jean SELLIER, Sophie THERY.

**Pouvoirs :** Alain BOUVIER donne pouvoir à Hugo DUPONT ; Paule GOUIN donne pouvoir à Nathalie LENÔTRE.

**Absents excusés :** Alain BOUVIER, Paule GOUIN.

**Absents :** Fleur GOSSELIN, Nathalie RIBAUT, Christophe PAPILLON.

Madame la Vice-Présidente informe les membres de l'assemblée que l'EHPAD de Glos la Ferrière souhaite apporter un service complémentaire aux résidents, visiteurs et agents en proposant l'accès à un distributeur de boissons chaudes et de friandises. Ce service semble pouvoir répondre à plusieurs besoins :

Pour les résidents, cette offre de service devrait permettre la démarche d'acquisition autonome rendue complexe par leur dépendance ainsi que par l'éloignement des commerces.

Pour les familles, pour les résidents, mais également pour les agents, il répond à un besoin de convivialité.

Au vu du budget actuel de l'établissement, une solution n'induisant pas de surcoût, voire favorisant une recette, a été recherchée.

L'entreprise DGDA localisée à Saint Symphorien des Bruyères propose une réponse adaptée à nos besoins. Elle nous présente une convention de mise à disposition de distributeur, d'entretien et de nettoyage dans laquelle l'EHPAD perçoit 10% des recettes du distributeur si ces dernières atteignent un seuil de 380€TTC par mois.

Aussi, il vous ait proposé la signature de la convention avec DGDA pour la mise en place de ces distributeurs.

Accusé de réception en préfecture  
061-200072387-20250324-2025-03-24-028-DE  
Date de télétransmission : 01/04/2025  
Date de réception préfecture : 01/04/2025

Acte reçu en préfecture le

**01 avril 2025**

Publié en ligne le

**02 avril 2025**

Certifié exécutoire

La Vice-Présidente,  
Nathalie LENÔTRE

*Délibération n° 2025-03-24-028*

**Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré :**

- **AUTORISE** le Président à signer la convention avec l'entreprise DGDA pour la mise en place dudit distributeur.

